

Séance du 3 septembre 2015

Présents : MM M^{mes} Alaux, Anselme, Blanc, Bressand, Carsi, De Munter Descamps, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Granziera, Grimal, Guilleminot, Millerand, Papin, Pezzot, Sébastianelli, Trapied, Vintillas,

Excusés : Nathalie Albaladejo, ayant donné pouvoir à C. Blanc
J-J Zanchetta, ayant donné pouvoir à C. Gonzalez
Laurence Gotti, ayant donné pouvoir à André Anselme
Jérémy Saez, ayant donné pouvoir à Marie Odile Folcher

1 Achat de rideaux métalliques d'occasion

Suite à de nombreux cambriolages, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de d'acheter à un particulier des rideaux métalliques à installer aux ouvertures du local du foot, pour un montant de 1 500 euros.

2 Remboursement frais d'élections départementales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a perçu une dotation concernant les frais des élections départementales de 2015 dont le montant s'élève à 634,72 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reverser cette dotation aux employées municipales qui ont participé à ces élections.

3 SDEHG : Eclairage des ateliers municipaux

Le conseil municipal, à 19 voix pour et 4 contre, approuve la mise en place d'un éclairage aux ateliers municipaux d'un montant total de 11 620€ TTC et s'engage à verser la part restant à sa charge soit au plus 3 946 € TTC.

4 Modification statutaire C3G / Communications électroniques

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la modification statutaire pour le transfert de la compétence pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communications électroniques.

5 Fixation du prix des repas au restaurant scolaire pour l'année 2015/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix des repas comme suit :

Prix repas enfant H.T	Prix repas enfant TTC	Prix repas adulte H.T.	Prix repas adulte TTC
2,40	2,53	3,74	3,94

6 Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides pour la Taxe d'Habitation

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer l'abattement spécial à la base de 10 % de la valeur locative moyenne des habitations, en faveur des personnes handicapées ou invalides

7 Présentation des projets d'urbanisation et de trottoirs

Monsieur Pezzot présente les résultats des études commandées à différents bureaux d'études concernant les projets de trottoirs et d'urbanisation avenue de Bellevue. Il rappelle qu'un dossier d'urbanisation avenue des Fontaines (RD77f) a été déposé pour une demande subvention et est toujours en attente de réponse du Conseil départemental au sujet de cette demande.

8 Convention pour consultation élaboration du PPBE (plan prévention des bruits dans l'environnement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de communes des Coteaux Bellevue (coordonnateur) et les communes de Cépet, Daux et Lapeyrouse-Fossat pour le marché de prestations intellectuelles relatif à la réalisation du PPBE.

9 Nom pour le bâtiment recevant la nouvelle crèche

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de nommer « la résidence Saint Exupéry » le bâtiment sur la ZAC qui accueillera la nouvelle crèche.

10 Prise en charge d'une partie du loyer concernant l'installation des deux nouveaux médecins dans notre commune

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} novembre prochain, deux jeunes médecins vont s'installer dans notre commune, le coût de leur installation s'élève à 25 000 euros, Monsieur le maire propose d'aider à leur installation en leur attribuant une aide de 8 750 euros sur le loyer : 750 euros par mois étalée sur 7 mois et 500 euros par mois étalés sur 7 mois

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette aide ; une convention entre les médecins et la mairie devra être établie.

11 Décisions du maire

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a signé les décisions suivantes, autorisées par délégation du conseil municipal :

Le 9 juillet

- Utilisation de 8 700 € de dépenses imprévues en investissement (9 772,69€ initialement prévus au BP) pour la réfection de 2 courts de tennis confiée à l'entreprise Euroquick.

Le 28 août

- Marché public à Procédure Adaptée (MAPA) relatif à l'entretien et le nettoyage des bâtiments scolaires
- Société retenue A2BK : 24 481,38€ TTC pour l'année scolaire 2015/2016.

Le 28 août

- Marché public à Procédure Adaptée (MAPA) relatif à la fourniture de repas au restaurant scolaire
- Société retenue Récapé : repas enfant 2,53 € TTC (en 2014 : 2,47€), repas adulte 3,95€ TTC (en 2014 : 3,91€).

Le 28 août

- Marché public à Procédure Adaptée (MAPA) relatif aux travaux de réfection des façades du café
- Entreprise retenue Thomas&Danizan : 51 160,31€ TTC.

12 Etat des finances

Budget communal

Au 01/09 / 2015	Fonctionnement				investissement			
	dépense		recette		dépense		recette	
	59,22 %	1 020 194€	70,51%	1 214 726€	27,87%	382 824€	77,25%	1 061 162€

Budget assainissement

Au 01/09 / 2015	Exploitation				investissement			
	dépense		recette		dépense		recette	
	12,74 %	13 770€	31,89%	34 467€	31,90%	38 810€	55,73%	67 790€

13 Demande de désaffiliation du conseil départemental 31 (CD31) auprès du CDG31 (Conseil Général 31)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le Conseil départemental 31 sollicite sa désaffiliation auprès du CDG31 et son adhésion au socle de missions Article 23 IV Loi 84-53 du 26/1/1984 institué par délibération du conseil d'Administration du CDG31 en date du 17 décembre 2014, afin de bénéficier notamment du secrétariat des instances médicales (cette adhésion générera une recette de 300 000 euros environ)

La désaffiliation du Conseil départemental 31 n'entame en rien la vocation du centre de gestion d'assurer ses missions dans un cadre de rigueur budgétaire. Cette décision ne remet pas en cause l'exercice des missions proposées aux employeurs publics territoriaux du département de la Haute-Garonne.

Il appartient à chaque structure affiliée au Cdg31 d'envisager, selon son choix, de délibérer favorablement ou défavorablement, à propos de cette demande de désaffiliation, avant le 30/09/2015. Les membres du conseil proposent de consulter les éléments du dossier et de délibérer sur cet avis avant le 30 septembre.

14 Précisions de Monsieur Pezzot sur son intervention lors du conseil municipal du 9 avril 2015

Monsieur M. Pezzot intervient sur les propos divulgués à son sujet et au sujet des élus municipaux.

"Des écrits mensongers me concernant ayant circulé sur la commune, je souhaite rétablir la vérité sur mes propos énoncés lors du conseil municipal d'avril.

Tout d'abord, je n'ai jamais prononcé les mots "estimez-vous heureux", jamais, je suis plus respectueux des personnes que je côtoie, fussent-ils de l'opposition. Les enregistrements existent et je mets au défi quiconque de prouver le contraire.

J'ai dit, et je vais le répéter : Oui, nous élus de la majorité municipale avons choisi et décidé de créer des Commissions municipales et d'y intégrer démocratiquement les élus de l'opposition. Et j'ai ajouté effectivement que ce n'était pas toujours le cas dans certaines communes voisines. Que cela plaise ou non, c'est factuel, c'est une vérité et je ne vois pas ce que ces propos ont de répréhensibles.

J'ajoute qu'être attaqué sur ma fonction et mes actions au sein du Conseil ne me dérange pas mais je n'admets pas qu'on déforme la vérité afin de me nuire et de me discréditer. Ce n'est pas la première fois que des actes diffamatoires sont commis à notre égard et il se peut que nous soyons amenés prochainement à répondre à ces actes via une autre voie."